



Municipalité de  
**SAINT-  
CELESTIN**

# INFO CITOYEN

Bureau municipal :

*510, rue Marquis  
Saint-Célestin JOC 1G0  
Tél. : (819) 229-3745*

Courriel : [info@saint-celestin.net](mailto:info@saint-celestin.net)

Site internet : [www.saint-celestin.net](http://www.saint-celestin.net)

## Mot de la Mairesse

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Suite à ma réélection, je tiens à vous dire que je suis vraiment heureuse de continuer mon mandat de mairesse pour les 4 prochaines années. Représenter et travailler pour la Municipalité de Saint-Célestin est, pour moi, vraiment motivant.

Le conseil est heureux d'accueillir deux nouveaux conseillers, soit Olivier Proulx au poste # 2 et Isaak Pellerin au poste # 5. Nous avons hâte de connaître vos idées. Nous vous souhaitons la bienvenue au sein du conseil!

Je voudrais souligner l'apport de nos deux conseillers sortant, Monsieur Jocelyn Proulx, qui a débuté en octobre 2009 (conseiller pendant 16 ans) et Monsieur Tommy Richard, nouvellement élu lors des élections générales de 2021.

Jocelyn a été notre doyen des 4 dernières années, la mémoire de nos prédécesseurs. (Il faut se rappeler que nous étions 4 nouveaux conseillers lors du précédent mandat.) Merci pour ton accueil, ton expérience, les rires et l'aide occasionnelle que tu as apportée à notre inspecteur municipal. Tu es, et sera, toujours le bienvenu à nos séances du conseil.

Lors de son mandat, Tommy a été délégué au CA de l'OTJ de Saint-Célestin. Merci Tommy pour ton implication et les rires, tu es une personne dynamique qui a beaucoup d'idée. Souhaitons que tu continues à t'investir dans le milieu municipal.

Je suis également enthousiasmé à l'idée de poursuivre le travail en cours avec vos conseillers, Mireille Lemay, Thomas Leblanc, François Chabot et Mathieu B. Fillion. Nous formons une très belle équipe.

J'aimerais également souligner le travail de Jean-Marc et Stéphanie qui forment une équipe solide et disponible pour notre conseil et notre population. Ce sont des personnes expérimentées et impliquées.

Il ne faut pas oublier notre brigade incendie qui répond toujours présente autant pour les urgences que pour donner du temps dans les activités. Un gros merci à toute la brigade pour votre implication et votre dévouement.

J'aimerais également remercier les nombreux bénévoles qui travaillent pour notre communauté, pensons aux loisirs, au Festival du blé d'inde, à la Guignolée, au Noël des enfants, à la bibliothèque, à la FADOQ, au Cercle des Fermières, à l'église et au sous-sol de l'église et j'en passe! Un gros merci pour votre temps et votre implication

Pour terminer, je vous souhaite de joyeuses fêtes et de prendre le temps de profiter des moments avec vos proches et votre famille.

Sandra

## GUIGNOLÉE 2025

Le comité de la Guignolée désire remercier tous les donateurs, grâce aux dons de denrées et d'argent (5 375 \$ amassés le 6 décembre dernier), le comité a livré 16 paniers de Noël é.

Le comité de la Guignolée désire également remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement. Un merci spécial et sincère à Madame Johanne Morin qui a initié l'événement et a grandement aidé le comité à l'organisation et à la réalisation de la guignolée.

Tout en vous remerciant encore, le Comité de la guignolée espère pouvoir répéter l'événement en 2026 et vous souhaite de passer de

Joyeuses fêtes!!!

Un énorme merci aux généreux commanditaire / donateurs

**PROXI ST-CÉLESTIN**  **Desjardins**

LES INDUSTRIES  
**PROTAC** INC.

**MICHEL ROY**



**TRANSPORT CHAMPION**

 **DRAINAGE  
ST-CÉLESTIN**



**MOISSON**  
Mauricie / Centre-du-Québec

La Municipalité a fait l'achat de 150 trousse InfoStop auprès de la FADOQ de Nicolet. InfoStop est un outil de prévention pour faciliter le travail des premiers répondants et des intervenants.

### La trousse comprend

Une petite bouteille de plastique renfermant:

- une fiche de renseignements sur la personne;
- une feuille d'instructions pour guider le nouvel utilisateur;
- un aimant identifié InfoStop qui se doit d'être apposé sur la porte du réfrigérateur.



### Comment ça fonctionne?

Une fois la fiche dûment complétée, la bouteille doit simplement être disposée à un endroit visible à l'intérieur de la porte dudit frigo.

La trousse est disponible gratuitement au bureau municipal au 510 rue Marquis à Saint-Célestin.



### Enregistrement des chiens et des chats

Les licences pour les animaux de compagnie sont obligatoires sur le territoire de Saint-Célestin, elles sont annuelles et valides pour une période de 12 mois débutant le jour où elle a été émise. Le renouvellement de la licence doit se faire dans les 30 jours qui précèdent la date d'anniversaire de son émission. La licence est transférable à un nouvel animal, lorsqu'un gardien remplace un animal décédé ou dont il a dû se départir ou à un nouveau gardien, mais non remboursable.

Pour plus d'informations, visitez le site de Spa Mauricie au [www.spamauricie.com](http://www.spamauricie.com)

### PRÉSERVONS NOS RESSOURCES, UNE VISITE GRATUITE À LA FOIS !

RÉDUISEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU À LA MAISON —  
TOUT EN AMÉLIORANT VOTRE CONFORT ET EN DIMINUANT  
VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

AVEC LE PROGRAMME



#### RECEVEZ GRATUITEMENT :

- Une pomme de douche à débit réduit
- Un aérateur de robinet
- Ainsi qu'une trousse écoénergétique complète

#### DE PLUS :

- Bénéficiez de conseils personnalisés de nos experts
- Recevez des menus travaux gratuits pour optimiser votre consommation d'énergie



Pour vous inscrire  
**1 844 303-7333**  
[expertbatiment.ca/econologis](http://expertbatiment.ca/econologis)



EXPERTBÂTIMENT est le prestataire de services choisi par appel d'offres par le gouvernement du Québec pour offrir le programme Éconologis.

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Voici le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront à la salle des assemblées du Conseil municipal, située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin) et elles débuteront à 19 h 30.

12 janvier

4 mai

8 septembre

2 février

1<sup>er</sup> juin

5 octobre

2 mars

6 juillet

2 novembre

7 avril

10 août

7 décembre

## Inspection en bâtiment

Après 34 ans de service en tant qu'inspecteur municipal, Monsieur Jean-Marc Leclerc prend sa retraite des permis!!!! Il continuera de travailler pour la municipalité uniquement à titre d'inspecteur de voirie.

### Anne-Marie Desilets

Inspectrice en bâtiments et  
en environnement

819 519-2997, poste 2223

F. 819 519-5367

[am.desilets@mrcny.qc.ca](mailto:am.desilets@mrcny.qc.ca)[www.mrcny.qc.ca](http://www.mrcny.qc.ca)257-1, rue de Mgr-Courchesne,  
Nicolet (Québec), J3T 2C1

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les demandes de permis de construction / rénovation, devront être acheminées à Madame Anne-Marie Désilets dont ses coordonnées se trouvent à gauche du présent paragraphe.

Nous remercions de tout cœur M. Leclerc pour son excellente travail et souhaitons la bienvenue à Mme Désilets.

**LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ  
DU 18 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER  
DE RETOUR LE 7 JANVIER 2026!**



**\*\*\* Rappel \*\*\* Rappel \*\*\* Rappel \*\*\* Rappel \*\*\***

**Nous tenon à rappeler à tous les propriétaires qu'il faut permettre la circulation sur les routes municipales. Si un arbre (habituellement des bouleaux) penche dans le chemin lorsqu'il est plein de neige lourde, bien vouloir l'abattre.**

**Si l'inspecteur de la Municipalité doit l'abattre pour laisser la route libre de tout obstacle, l'inspecteur le mettra sur votre propriété pour que vous puissiez le ramasser**

## Déneigement

Nous vous rappelons qu'il est défendu de laisser de la neige dans la rue ou l'emprise du chemin lors du déneigement de votre cours.

Voici ce qui est inscrit à l'article 61 et 81 du *Règlement 2019-04—Règlement pour l'adoption d'un règlement général harmonisé concernant la sécurité publique—RM-2020*:

« ARTICLE 61 Neige ou autre matières sur chemins ou terrains publics

Il est défendu de jeter, déposer ou abandonner de quelque façon que ce soit de la neige, de la glace ou toute autre matière quelconque sur les chemins publics, les parcs de stationnement ou sur tout terrain public.

Aux fins d'application de la présente disposition, un chemin public comprend l'emprise de la rue, les trottoirs et les bornes-fontaines.

ARTICLE 81 Pénalités

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent chapitre commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de :

...

b) de cent dollars (100\$) pour toute contravention aux articles 45, 48, 49, 59, 61, 75 et 80; ... »



Voici, en ordre alphabétique, les gagnants du concours de photos qui s'est terminé en août dernier:

Photo prise par Anick Rochat  
Champ Fleur'Art (rang du Pays-Brûlé)



Photo prise par Christine Céré  
Lever de soleil sur brume (rang Pellerin)



Photo prise par Fabienne Blanchet  
Pont Etienne-Poirier (rang Pellerin)



Photo prise par Francis Rondeau  
Shack à Rondeau (rang Pellerin)



Photo prise par Johanne Morin  
Poisson... ou illusion (rang Saint-Michel)



Le jury a désiré faire une mention spéciale à la  
photo de Christine Céré  
Un brin curieux (rang Pellerin)





## Indices pour reconnaître les signes de fraude

La Sûreté du Québec vous rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir une fraude.

- **Si on vous demande vos informations personnelles et/ou bancaires? Méfiez-vous, votre afficheur peut être trompeur.** Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Le fraudeur peut commencer son appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa possession. Son but ? Vous mettre en confiance!
  - **Raccrochez.** Respirez. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez avec eux si quelqu'un vous a appelé pour valider des informations. **\*\*Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par la personne qui vient de vous appeler.\*\***
  - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est fiable. Les fraudeurs utilisent des logiciels informatiques pour tromper leurs victimes, en faisant afficher un organisme de confiance.
  
- **Si on vous appelle en disant qu'il y a un problème avec votre compte bancaire ou votre carte et on vous demande de remettre vos cartes dans une enveloppe en y inscrivant votre NIP ?**
  - **Refusez.** N'ayez pas peur de raccrocher. Les fraudeurs peuvent se montrer insistants pour vous faire douter. Sachez qu'aucun organisme gouvernemental n'emploie de ton menaçant ou n'effectue une pression. Aucune institution vous demandera de remettre vos cartes et de donner votre NIP. **Un NIP, c'est confidentiel !** Appelez vous-même votre institution ou compagnie de carte bancaire pour vérifier.
  
- **Si un membre de votre famille ou une connaissance vous demande de l'aide financière et ça presse ?**
  - Méfiez-vous si votre connaissance vous demande de l'argent de façon urgente et vous fournit des instructions sur la manière de lui envoyer le montant et/ou de garder le secret, même si la voix vous semble être la vraie. Pour vous protéger et valider si c'est bien votre proche ou votre ami qui a besoin d'aide, raccrochez et vérifiez par vous-même en l'appelant au bon numéro que vous avez.

### POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

- Communiquez avec la Sûreté du Québec ou votre police locale au 911
- Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude :  
1 888 495-8501.

# FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

## VOLET COMMERCE DE PROXIMITÉ

Vous avez un projet de développement de commerce dans votre communauté? Découvrez comment le programme FRR - volet Commerces de proximité peut contribuer à concrétiser vos idées.

### QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

- Entreprises incorporées ✓
- Entreprises d'économie sociale ✓

Les projets admissibles doivent viser la mise en place, le maintien ou la bonification de l'offre d'un commerce de proximité permettant :

- L'accès géographique à des aliments;
- L'approvisionnement en matériaux de construction, en biens de consommation courante\* ou en carburant.

\*Voir la définition de biens de consommation courante sur le site du programme.

**SOMME ACCORDÉE** entre 10 000 \$ et 150 000\$

**ENTREPRISE À BUT LUCRATIF** 60 % du coût total

**ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE** 75 % du coût total

**APPEL DE PROJETS DU**  
**15 DÉCEMBRE 2025 AU 16 FÉVRIER 2026**

### INFORMATIONS



Vérifiez votre admissibilité et préparez votre projet

Mme Ariane Fréchette  
a.frechette@mrcny.qc.ca  
819 386-8152



# CHANGEMENT DE FOURNISSEUR NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTES

MRC BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

À la suite d'un changement de fournisseur pour la collecte des ordures et des matières recyclables, le calendrier des collectes sera modifié à compter du **1er janvier 2026**



**Vous recevrez le nouveau calendrier par la poste dans les prochaines semaines.**



Il sera également possible de télécharger le calendrier sur notre site web: [www.rigidbny.com/collectes](http://www.rigidbny.com/collectes)

## RIGIDBNY

Régie intermunicipale  
de gestion intégrée des déchets  
Bécancour-Nicolet-Yamaska



SITIO WEB  
[WWW.RIGIDBNY.COM](http://WWW.RIGIDBNY.COM)



TELÉFONO  
819-294-2999



FACEBOOK

**IMPORTANT**

**1er janvier 2026  
collecte d'ordures  
supplémentaire  
pour les  
municipalités  
suivantes**

Aston-Jonction  
Baie-du-Febvre  
Grand-St-Esprit  
La-Visitation-de-  
Yamaska  
St-Célestin Village  
St-Célestin Paroisse  
St-Léonard-d'Aston  
Ste-Monique  
Ste-Perpétue  
St-Wenceslas  
St-Zéphirin-de-  
Courval  
Ste-Eulalie

# CALENDRIER 2026 SAINT-CÉLESTIN PAROISSE SAINT-CÉLESTIN VILLAGE



## Comment bien utiliser le bac



- Placer le bac à 60 cm d'une auto, autre bac, borne fontaine, etc.;
- Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;
- Laisser le bac fermé;
- Éviter de surcharger le bac;



- Éviter de déposer des objets sur le couvercle;
- Dégager la neige déposée sur le couvercle;
- Neige ou pas neige, placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur.



**■ AJOUT COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DÙ AU CHANGEMENT DE CALENDRIER**

SAINT-CÉLESTIN VILLAGE: **LUNDI** / SAINT-CÉLESTIN PAROISSE: **MARDI**

**■** RÉCUPÉRATION

**■** DÉCHETS ULTIMES

**■** ENCOMBRANTS

### JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

### MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### AVRIL

D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30			

### MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### JUIN

D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					

### JUILLET

D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

### AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

### SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S		
				1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12		
13	14	15	16	17	18	19		
20	21	22	23	24	25	26		
27	28	29	30					

### OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

### NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29						

### DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S		
				1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12		
13	14	15	16	17	18	19		
20	21	22	23	24	25	26		
27	28	29	30	31				

# PAS DE



VOTRE BAC OU VOS ENCOMBRANTS  
N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉS?

ÉTAPE 1 Laissez votre  
bac ou encombrants  
en bordure de la rue.

ÉTAPE 2 Contactez la  
Régie dans un délai de 24 h  
819 294-2999

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ENCOMBRANTS

1<sup>o</sup>: 20 mai

2<sup>o</sup>: 22 juillet

3<sup>o</sup>: 23 septembre



Les matières suivantes sont refusées :

matériaux de construction,  
rénovation, démolition

produits domestiques  
dangereux

appareils électroniques  
et informatiques

sacs de déchets

pneus

Les matières déposées dans une  
remorque ne sont pas ramassées.



Pour connaître tous les détails  
de ce service.

SITE WEB  
RIGIDBNY.COM

TÉLÉPHONE  
819 294-2999



*Le conseil municipal  
et les employés  
municipaux  
vous souhaite de  
Joyeuses fêtes !*

